

TROPHEE SENIOR DU GOLF DE MONT DE MARSAN

LES 20 ET 21 JUIN 2012

REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur **nés le 19/06/1957 ou avant pour les messieurs et le 19/06/1962 ou avant pour les dames.**

Un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf devra avoir été enregistré par la FFGolf avant le 12/06/2012 faute de quoi l'inscription sera bloquée lors du contrôle des inscrits. Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le 19/06 sur réservation des départs au golf. Une seule série par sexe :

- **1^{ère} Série Messieurs** : index \leq 15.4
- **1^{ère} Série Dames** : index \leq 18.4.

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Fléole au 12/06/12

Départage : En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en play-off « au trou par trou ».

Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et derniers trous, puis si l'égalité subsiste trou par trou en remontant. Si le play-off ne pouvait se dérouler, le départage s'effectuera selon cette méthode.

Tirage des départs : **Premier jour** : ordre croissant des index. **Second jour** : ordre inverse des résultats du 1^{er} tour. Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge).

La limitation du champ de joueur se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera **limité à 120 dont 10 wild-cards** (voir cahier des charges).

III - ENGAGEMENTS

Inscription avant le 12/06/2012 à minuit, par écrit au Golf de Mont de Marsan « Pessourdat » 40090 SAINT AVIT en donnant les **noms, prénoms et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement.**

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) :

- Non membres du golf : 70 euros
- Membres du golf : 25 euros

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 17 juin avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les **2 premiers en brut** des séries Messieurs et Dames seront récompensés et recevront un souvenir, les vainqueurs du Trophée seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.